



L'ALLIANCE
POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE
DANS L'ACTION HUMANITAIRE

La protection des enfants à tous les niveaux : Renforcer les approches localisées dans les situations de conflit et de crise



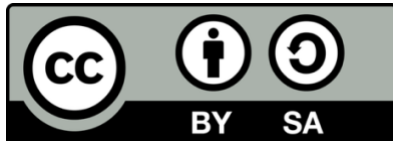
Document d'information en vue de la réunion annuelle de 2025
sur la protection de l'enfance dans l'action humanitaire

REMERCIEMENTS :

Ce document a été rédigé par Mara Tissera Luna, en collaboration avec Camilla Jones et Elsepth Chapman. Des contributions essentielles, des commentaires et des suggestions ont été fournis par plusieurs personnes clés, notamment Michael Byamukama, Joy Cheung, Juan Jose Castellanos, Rinske Ellermeijer, Susanna Davies, Elena Giannini, Sanjana Kuruppu, Faridah Luanda, Usha Limbu, Kate Mahoney, Hani Mansourian, Daniela Martinez Moreno, Hilda Beatriz Molano Casas, Faith Nimineh, Roseline Olumbe, Corey Osey, Pedro Souza, Caroline Veldhuizen et Marta Xicay. L'élaboration de ce document de référence a été rendue possible grâce au généreux soutien financier du gouvernement norvégien, du gouvernement canadien, de l'initiative Éducation, ne peut attendre (ECW) et de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

Citation suggérée : L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire, Protection des enfants dès le départ : renforcer les approches localisées dans les situations de conflit et de crise (2025).

Licence : Ce document est sous licence Creative Commons Attribution-ShareAlike 4.0. Il est attribué à l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire (l'Alliance).



Pour plus d'informations sur le travail de l'Alliance et pour rejoindre le réseau, veuillez consulter le site www.alliancecpha.org/fr ou nous contacter directement : info@alliancecpha.org.

Photo de couverture : UNICEF/Zagout

À PROPOS DE CE DOCUMENT ET DE LA RÉUNION ANNUELLE DE 2025

Ce document vise à étayer les discussions à venir à l'occasion de la réunion annuelle de 2025 sur la protection de l'enfance dans l'action humanitaire. Basé sur plus de 225 réponses à l'*enquête sur le thème de la réunion annuelle*, le thème de cette année se concentre sur les approches localisées de la protection des enfants dans les conflits et les crises.

Le document commence par présenter brièvement le thème de cette année, en fournissant les définitions et concepts clés utilisés dans le document, et en définissant trois domaines d'intérêt dans le large spectre des approches qui facilitent la protection de l'enfant au niveau local et à la base. Il s'agit des domaines suivants :

- 1. Renforcer la protection de l'enfance adaptée au contexte et prise en charge par la communauté**
- 2. Renforcer les systèmes et les acteurs locaux, notamment les responsables**
- 3. Soutenir l'implication des enfants et des communautés dans les cycles de projet pour favoriser la reddition de comptes**

Il explore ensuite plus en profondeur les trois domaines d'intervention, en soulignant les défis, les opportunités et les facteurs favorables, et en présentant des études de cas de pratiques pertinentes en matière de protection de l'enfance. Chaque section se termine par des questions pour une exploration et une discussion plus approfondies.

Les défis et opportunités explorés dans la partie consacrée au renforcement des systèmes et des acteurs locaux peuvent favoriser l'appropriation des problématiques de protection de l'enfance par les communautés et la reddition de comptes envers les enfants. Néanmoins, aucune analyse de cet entrecroisement de thèmes n'a été effectuée à ce jour, car il s'agit d'un discours émergent.¹

Ce rapport a été élaboré pour amorcer l'exploration et la définition du thème de la réunion. Il encourage ainsi les participants à y réfléchir ensemble. Il sera utilisé pour informer les politiques futures et la prochaine mise à jour de la stratégie de l'Alliance dans les domaines qui y sont abordés. Les domaines d'intérêt et les questions clés posées tout au long du document ont pour but de suggérer des sujets d'exploration et de discussion, plutôt que d'être exhaustifs.

La réunion est l'occasion idéale pour les personnes animant les débats et celles y assistant d'échanger sur leur travail, leurs connaissances et leur expertise en lien avec le thème choisi, le tout dans un environnement bienveillant. Les participants voudront peut-être explorer d'autres sujets pertinents, tels que la décolonisation, la lutte contre le racisme, les approches intersectionnelles du féminisme, ou encore l'héritage du colonialisme, du néocolonialisme et de la colonialité en lien avec la protection de l'enfance dans l'action humanitaire. Ce document présente diverses approches qui, avec d'autres qui seront explorées lors de la réunion, offrent des solutions potentielles pour remédier aux déséquilibres de pouvoir qui prévalent.

Les résumés de qualité provenant d'ONG nationales et régionales du « monde majoritaire » seront privilégiés par rapport à ceux provenant d'organisations internationales. Parmi ces derniers, les résumés qui mettent en avant l'implication des communautés et des acteurs locaux et nationaux dans l'action humanitaire seront privilégiés.

PRÉSENTATION D'APPROCHES LOCALISÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS L'ACTION HUMANITAIRE

Le nombre et la gravité des crises humanitaires ne cessent de croître, en particulier les conflits armés, les catastrophes dues au changement climatique, les épidémies de maladies infectieuses et les déplacements de population. Par conséquent, les enfants sont exposés à une augmentation des violences, des mauvais traitements et de l'exploitation.² Ces crises amplifient les facteurs de risque et perturbent les facteurs de protection de l'écosystème de l'enfance, tels qu'une prise en charge cohérente et réactive ou l'accès à l'éducation, ce qui aggrave la vulnérabilité des enfants et les risques encourus. Celles-ci peuvent mettre à rude épreuve les capacités humanitaires à tous les niveaux. Les systèmes locaux se retrouvent souvent à devoir en supporter le poids, soit via des communautés par ailleurs fracturées par les déplacements de population, soit via des systèmes de protection de l'enfance débordés face aux besoins croissants.

Dans des conditions stables, les familles, les communautés et les enfants eux-mêmes jouent souvent un rôle central dans la protection et le bien-être des enfants. Ils peuvent aussi accéder à des services de protection officiels, aussi bien locaux que nationaux, lorsqu'ils en ont besoin.³ Dans un contexte de crise, les interventions de protection de l'enfance doivent prendre en compte les différents niveaux du modèle socio-écologique pour espérer être efficaces.⁴ Ceci implique de renforcer les systèmes locaux de protection de l'enfance⁵ et de mettre en place des interventions gérées par les communautés elles-mêmes.

Lorsque les ressources nationales sont débordées, les acteurs de la protection de l'enfance à l'échelle internationale peuvent jouer un rôle crucial dans la réponse aux besoins urgents et vitaux (tels que des problématiques de violence basée sur le genre, des séparations de familles, ou les pires formes de travail des enfants, à savoir le recrutement dans des forces armées et groupes armés). Néanmoins, les systèmes internationaux prévus pour prendre le relais risquent de négliger l'importance de la prise en compte du modèle écologique, des réalités et spécificités du contexte et des systèmes existants.

C'est pourquoi, même lorsqu'il est nécessaire de recourir à des capacités externes pour répondre aux besoins croissants, il est fondamental d'intégrer une approche localisée globale, dans la mesure du possible.⁶ Il convient donc de mettre en place des interventions qui développent les liens avec les processus et structures existants, qui s'appuient sur des actions gérées par les communautés (en utilisant des ressources locales dès le début),⁷ qui intègrent les enfants dans les processus de décision et qui laissent les communautés s'approprier les questions de protection de l'enfance.⁸

Dans le cadre de la réunion annuelle 2025 de l'Alliance sur la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, *La protection des enfants à tous les niveaux : renforcer les approches localisées dans les situations de conflit et de crise*, nous explorerons les domaines d'amélioration du secteur de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, qui doit s'appuyer sur la réalité du terrain et adapter ses méthodes de travail. La réunion mettra en lumière les initiatives existantes pour améliorer l'efficacité des stratégies de prévention et de réponse dans le secteur de la protection de l'enfance. Elle se penchera en particulier sur celles qui renforcent la place de l'enfant, de la famille, des communautés et du système local de protection de l'enfance dans le modèle socio-écologique, au lieu de les déstabiliser.

Cette réunion sera l'occasion de souligner ce qui a été entrepris pour privilégier l'expérience et le leadership des populations et communautés touchées, ainsi que des acteurs locaux et nationaux, en mettant en avant leurs priorités et leur expertise dans les actions de protection.⁹ Ces actions englobent : les interventions dans le domaine de la protection de l'enfance qui sont gérées au niveau communautaire, la participation effective des enfants,¹⁰ de leur famille et des communautés à travers le cycle du programme humanitaire pour renforcer la prise de responsabilités,¹¹ ainsi que l'accent mis sur le renforcement et le partage des capacités. Ces considérations s'appuieront sur la réalité concrète de l'action humanitaire et son évolution constante.

Dans notre démarche visant une plus grande appropriation par la communauté et une prise en charge locale des actions de protection de l'enfance, nous devons penser aux obstacles à surmonter et aux approches à adopter. Ainsi, la réunion sera consacrée aux bénéfices des approches localisées (notamment les approches gérées par des acteurs communautaires, locaux et nationaux) pour la pertinence contextuelle, l'impact et la pérennité des actions.¹² Elle permettra également d'aborder les défis rencontrés par les personnes qui mettent ces méthodes en œuvre.

La réunion sera l'occasion de présenter des actions déjà mises en œuvre par des communautés et des acteurs locaux en tant que premiers intervenants sur place. Elle permettra de revenir sur leur rôle dans des contextes qui ne sont typiquement pas reconnus comme des « contextes humanitaires », alors qu'ils sont marqués par des crises. Il peut s'agir de contextes de crises tels que des catastrophes climatiques ou des épidémies de maladies infectieuses, et/ou des situations où la coordination humanitaire internationale¹³ n'est pas activée, ainsi que des crises persistantes dans certains pays qui ne sont pas reconnues comme des crises humanitaires par les gouvernements ou par la communauté internationale.

Le rôle crucial des familles, des communautés et des responsables locaux, ainsi que l'importance d'interventions gérées par les communautés elles-mêmes et pertinentes au regard du contexte, s'inscrit dans la lignée des efforts de promotion d'une action humanitaire localisée ces dix dernières années. Des initiatives telles que le Grand compromis 2.0¹⁴ (Grand Bargain 2.0) et la Charte pour le changement¹⁵ (Charter for Change) reflètent cette prise de conscience, tandis que des mouvements comme Pledge for Change¹⁶ et RINGO, Reconsidérer les ONG internationales¹⁷ (Re-Imagining the INGO) ont pour objectif de s'attaquer aux inégalités de pouvoir par le biais d'initiatives de décolonisation.

Les thèmes et les sujets de la réunion font aussi écho à la [Stratégie 2021-2025 de l'Alliance](#),¹⁸ qui vise une meilleure compréhension de la localisation, en se concentrant sur les objectifs suivants :

- Favoriser et promouvoir de meilleures actions de partage et de décentralisation du pouvoir, de l'influence et du leadership en faveur des organisations communautaires, locales et nationales ;
- Souligner l'importance des opportunités de financement direct et flexible pour les organisations communautaires, locales et nationales de protection de l'enfance et faciliter leur accès à ce financement ;
- Encourager une implication significative et éthique des acteurs communautaires, locaux et nationaux, en les reconnaissant comme des partenaires égaux dans l'élaboration et la contextualisation des normes, instructions, outils et interventions de protection de l'enfance ;
- Créer et déployer des opportunités équitables pour partager, échanger et présenter des savoirs, connaissances et expertises ;
- Améliorer et déployer l'accessibilité et la diversité des opportunités d'apprentissage susceptibles de renforcer l'expertise technique en matière de protection de l'enfance et développer la capacité institutionnelle.¹⁹ Sans oublier de mettre l'accent sur une protection de l'enfance gérée par les communautés et les enfants eux-mêmes, et sur la nécessité de rendre des comptes aux enfants.

Concepts importants et définitions

Pour rédiger ce document, nous avons consulté plusieurs rapports de l'Alliance et autres afin d'établir des définitions permettant de poser un cadre au contenu.

Organisations ou acteurs communautaires, locaux et nationaux : La Stratégie de l'Alliance évoque des « organisations communautaires, locales et nationales » ou des « acteurs communautaires, locaux et nationaux ». Elle indique que « Les références aux acteurs communautaires et locaux dans la stratégie sont larges et inclusives. Elles se réfèrent à tout groupe travaillant sur la protection de l'enfance ou sur des questions humanitaires (tel que cité dans le texte), qu'il s'agisse de groupes formels ou informels, d'acteurs étatiques ou de la société civile, de ceux qui travaillent sur le développement, l'humanitaire, la consolidation de la paix, ou leurs liens. »²⁰ Lorsque nous évoquons des organisations ou acteurs communautaires/locaux/nationaux dans ce document, nous faisons référence à des entités officielles, à leur personnel et à leurs collaborateurs, ainsi qu'au personnel et aux employés des administrations publiques.

Communauté : La Théorie du changement de l'Alliance sur la protection de l'enfance au niveau communautaire estime que « tous les acteurs présents au sein d'une communauté, y compris les enfants, leurs responsables, leur famille élargie, les chefs de la communauté (notamment les chefs religieux), les groupes communautaires organisés (par ex. les groupes de femmes, les clubs de jeunes), etc. [...] considèrent que la participation et la contribution des enfants font partie intégrante du fonctionnement d'une communauté ».²¹ Par conséquent, ce document utilisera le terme « communauté » pour désigner les enfants et leur communauté, en particulier les acteurs informels au sein des communautés, comme les personnes agissant bénévolement, comme indiqué ci-dessus.

L'appropriation par la communauté désigne « le niveau d'investissement de la communauté dans les problématiques liées à l'enfance, sa vision d'une prise en charge des enfants vulnérables par la communauté elle-même, le degré de responsabilité qu'elle endosse pour assurer le succès de cette prise en charge et les actions menées en autonomie pour améliorer la vie des enfants ».²² Dans certains contextes humanitaires, des obstacles freinent l'appropriation et la gestion des processus par les communautés.²³ À ce titre, l'Alliance emploie les termes « atteindre un niveau plus élevé d'appropriation par la communauté ». Contrairement aux termes « dirigé par la communauté » ou « appartenant à la communauté », cette expression permet de reconnaître les différents types de programmes de protection de l'enfance au niveau communautaire et les difficultés qui entravent l'appropriation des processus par les communautés dans certains contextes humanitaires.²⁴

Système de protection de l'enfance. Les systèmes de protection de l'enfance englobent les législations, les politiques, les règlements, la gouvernance, la coordination et les services, ainsi que les ressources humaines et financières, les données et les faits chiffrés, et la participation²⁵ des enfants et des communautés.

Transfert du pouvoir. Le processus consistant à s'attaquer aux inégalités de pouvoir entre les acteurs internationaux, nationaux et locaux, de façon à augmenter la représentation, la participation et le leadership des acteurs locaux et nationaux et des communautés au sein des principaux espaces humanitaires de coordination et de décision.²⁶ Cette démarche doit être entreprise de manière à promouvoir les principes humanitaires et les partenariats humanitaires fondés sur ces principes.²⁷ Ce concept englobe notamment le traitement de l'héritage du racisme et du colonialisme dans l'action humanitaire,²⁸ la réévaluation des processus de production des connaissances de façon à ce qu'ils s'appuient davantage sur les forces locales, et la transmission des financements internationaux à des organisations locales et nationales.²⁹

Localisation. Des définitions globales de la localisation, telles que celles du Comité permanent interorganisations (CPI, ou IASC en anglais),³⁰ de Start Network,³¹ du Conseil international des agences bénévoles (ICVA),³² et du Network for Empowered Aid Response,³³ considèrent la progression vers une réponse humanitaire et une préparation plus localisées comme un phénomène complexe, avec de multiples facettes et touchant plusieurs niveaux³⁴ et dimensions.³⁵ La définition de la localisation dans la stratégie de l'Alliance est celle énoncée ci-dessus.

RENFORCER LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS L'ACTION HUMANITAIRE ET FAVORISER SON APPROPRIATION PAR LA COMMUNAUTÉ

Renforcer la protection de l'enfance adaptée au contexte de l'action humanitaire et favoriser son appropriation par la communauté est une étape essentielle pour améliorer les résultats de la protection de l'enfance et la pérennité des interventions

Des organisations non gouvernementales internationales (et certaines nationales) ont créé et soutenu différents comités ou groupes communautaires, devenus des éléments centraux de l'implication des communautés dans les actions humanitaires. Ces dernières années, le secteur de la protection de l'enfance a réalisé d'énormes progrès dans la promotion de processus davantage conçus et pilotés par les communautés elles-mêmes. Néanmoins, de nombreuses interventions sont encore basées sur des approches hiérarchiques, gérées en externe.³⁶ Cette réalité peut nuire aux capacités existantes des communautés et diminuer leur sentiment d'appropriation dans les interventions.

Renforcer la protection de l'enfance adaptée au contexte de l'action humanitaire et favoriser son appropriation par la communauté³⁷ est une étape essentielle pour améliorer les résultats de la protection de l'enfance. Dans les contextes humanitaires, les acteurs locaux non officiels (notamment les enfants, les familles, les communautés et les leaders, tels que les personnes âgées, les enseignants ou les figures religieuses) sont des composantes importantes des systèmes de protection de l'enfance. Ces personnes sont souvent les premières à œuvrer pour prévenir les problématiques de protection de l'enfance et y répondre.³⁸ Renforcer les systèmes locaux et communautaires de protection de l'enfance³⁹ par le biais d'interventions gérées par les communautés elles-mêmes peut améliorer la pertinence contextuelle, la continuité, la rentabilité et la pérennité des programmes, tout en consolidant la responsabilité vis-à-vis des populations concernées.

Les approches au niveau communautaire permettent aux membres de la communauté de protéger les enfants et de garantir leur droit à une croissance saine.⁴⁰ Ces approches nécessitent une analyse contextuelle en profondeur et une compréhension détaillée des besoins et des pratiques de la communauté. Il est crucial d'intensifier les efforts pour favoriser une compréhension commune et promouvoir les meilleures pratiques au sein des agences humanitaires, afin d'atteindre un plus grand niveau d'appropriation par la communauté dans la protection des enfants au sein de leurs communautés lors des crises.

Pour de nombreuses organisations locales, la localisation représente une manière de réimaginer le secteur humanitaire en partant des communautés elles-mêmes, en tirant parti de leurs connaissances et de leurs forces préexistantes, tout en reconnaissant que la plupart de l'aide est déjà fournie par ces acteurs.⁴¹ Grâce à la collaboration entre les composantes du triptyque humanitaire/développement/paix, les interventions pérennes et gérées par les communautés peuvent également servir à accompagner les populations touchées tout au long des phases de préparation, de réponse humanitaire, de reconstruction,

et même après le retrait des acteurs internationaux, lorsqu'une phase de développement fait suite à la crise.⁴²

Étude de cas : SEEDS en Colombie – Protection de l'enfance adaptée au contexte de l'action humanitaire et gérée par la communauté

Seeds⁴³ est une initiative de protection de l'enfance gérée par la communauté, créée par l'Alliance War Child et Save the Children. Son objectif est d'encourager l'appropriation de la protection de l'enfance par la communauté en lui donnant le pouvoir d'agir. L'action dirigée par la communauté, qui repose sur les idées, la créativité et la motivation des communautés, offre un potentiel plus grand pour des actions durables et efficaces.

En Colombie, l'Alliance War Child a piloté le programme Seeds dans la banlieue de Bogota, Chocó et Guajira, auprès de communautés autochtones déplacées du Venezuela. Plutôt que d'endosser le rôle d'expert et de prendre en charge le développement des capacités, l'Alliance War Child est allée au contact des communautés afin d'écouter et de comprendre leurs pratiques et leurs besoins en matière de protection de l'enfance. Pour cela, elle a utilisé l'écoute active, une communication effective et des compétences de médiation. Elle est parvenue à une appropriation de l'action par la communauté à travers :

- le rôle moteur de bénévoles motivés au sein des communautés,
- le temps passé à mener une analyse détaillée du contexte à l'aide de méthodes participatives,
- l'élaboration d'un plan d'action piloté par les communautés et fondé sur leurs priorités en matière de protection de l'enfance,
- la mise en œuvre inclusive de ce plan en utilisant les capacités et ressources locales,
- une réflexion collective continue par le biais de dialogues inclusifs sur la progression du projet et ses résultats dans la vie des enfants.⁴⁴

Questions directrices pour les synthèses et discussion

Renforcer la protection de l'enfance adaptée au contexte et prise en charge par la communauté

En quoi les initiatives mises en œuvre pour mieux comprendre les spécificités du contexte et s'y adapter (notamment l'écoute active et la réflexion avec la communauté) ont-elles permis de meilleurs résultats en matière de protection de l'enfance ?

Quel pourrait être le rôle du secteur privé local et national ainsi que des institutions académiques dans les interventions de protection de l'enfance en contextes humanitaires et fragiles ?

RENFORCER LES SYSTÈMES LOCAUX, NOTAMMENT LES ACTEURS LOCAUX, DANS LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET INVESTIR DANS LE LEADERSHIP LOCAL

Renforcer le personnel chargé de la protection de l'enfance grâce à une approche de consolidation des capacités peut poser les bases d'actions pertinentes dans leur contexte

La protection de l'enfance nécessite un investissement substantiel dans les individus et les systèmes à tous les niveaux du système d'écologie sociale. Le personnel chargé de la protection de l'enfance doit donc être compétent, astreint à des principes et soutenu. Dans certains contextes humanitaires, le poids d'une crise, associée aux besoins croissants, peut véritablement accabler les acteurs communautaires, locaux et nationaux, limitant leur capacité à lutter contre les risques qui pèsent sur la protection de l'enfance et à réduire les vulnérabilités. Le renforcement des systèmes de protection de l'enfance implique une consolidation et un partage des capacités en impliquant les acteurs communautaires, locaux et nationaux.⁴⁵

Si la pénurie de main d'œuvre qualifiée dans le secteur des services sociaux est une réalité mondiale, il est malgré tout devenu encore plus essentiel d'investir dans le personnel de ce secteur dans les situations de conflit et de crise, là où les besoins en matière de protection de l'enfance sont les plus pressants.⁴⁶ Toutefois, s'imaginer que le personnel local est forcément sous-qualifié peut causer une dévalorisation ou un manque de reconnaissance des compétences locales.⁴⁷ Ce récit conduit souvent à des efforts de localisation axés de manière disproportionnée sur le « *développement des capacités* », plutôt que sur une approche de partage des capacités qui favoriserait un transfert de pouvoir plus significatif.⁴⁸ Il est fondamental d'opter pour une approche équilibrée, qui valorise et s'appuie sur l'expertise et les connaissances locales tout en s'occupant des déficits en termes de ressources et de formation. Ce n'est que par ce biais que nous pourrions soutenir des systèmes de protection de l'enfance efficaces et durables, ainsi que les organisations locales qui les gèrent.

Les partenariats équitables pour le partage des connaissances et des capacités entre les organisations communautaires, locales et nationales, les autorités et les acteurs internationaux doivent être réciproques et se concentrer sur la complémentarité.⁴⁹ Les organisations communautaires, locales et nationales et les autorités concernées par les crises possèdent déjà les compétences, connaissances et capacités pertinentes pour survivre à ces crises, y répondre et s'en relever.⁵⁰ Il est donc essentiel de s'appuyer sur les points forts spécifiques des acteurs communautaires, locaux et nationaux et sur l'expertise contextuelle dans différents environnements afin d'assurer l'efficacité et la pérennité des actions humanitaires.

Dans le secteur de la protection de l'enfance, la pertinence culturelle, la sensibilité et la spécificité contextuelle sont cruciales. Les organisations communautaires, locales et nationales qui sont bien intégrées dans leurs communautés sont mieux armées pour élaborer et appliquer des approches pertinentes sur le plan culturel destinées à prévenir les risques relatifs à la protection de l'enfance et à y

répondre. En fin de compte, c'est ce qui permettra de mettre en œuvre une action humanitaire efficace et appropriée.⁵¹ Grâce à des partenariats équitables entre tous les acteurs humanitaires, y compris les communautés, et avec des analyses contextuelles approfondies, nous pouvons poser les bases d'actions pertinentes au regard du contexte afin de renforcer les capacités locales existantes, au lieu de les discréditer.

Questions directrices pour les synthèses et discussion

Renforcer les systèmes et les acteurs locaux de la protection de l'enfance, notamment les responsables

Comment favoriser des partenariats plus équitables afin de renforcer (ou soutenir) les acteurs locaux de la protection de l'enfance et leur donner plus de pouvoir ?

Comment une approche localisée de la protection de l'enfance peut-elle permettre des interventions rapides et efficaces ? Comment les communautés, les gouvernements et les organisations locales ont-ils agi en tant que premiers intervenants dans des crises liées à la protection de l'enfance ?

En quoi le renforcement des systèmes locaux et nationaux de protection de l'enfance a-t-il permis d'atteindre de meilleurs résultats dans des situations de crise et d'obtenir des systèmes plus forts et plus durables après la crise ?

Dans quelle mesure les acteurs de la protection de l'enfance impliquent-ils une diversité d'acteurs nationaux et locaux, y compris des groupes dirigés par des enfants et des femmes, ainsi que des organisations représentant ou dirigées par des groupes vulnérables et souvent marginalisés, tels que les personnes en situation de handicap, les réfugiés et les personnes LGBTIQ+ ?

Les inégalités de pouvoir et les héritages coloniaux peuvent entraver la progression vers une approche localisée de la protection de l'enfance et doivent être pris en compte

Le système humanitaire est inégalitaire par nature. En effet, la majorité des ressources et des décisions proviennent de donateurs et de certaines agences (surtout l'ONU et les ONGI), et non pas des populations concernées. Le système fonctionne selon un modèle économique humanitaire qui met l'accent sur des mandats d'individus ou d'organisations, plutôt que sur l'impact collectif. Il encourage la concurrence entre les organisations plutôt que la collaboration et privilégie l'autonomie des acteurs internationaux aux stratégies de sortie durables et responsables.⁵² Dans un tel système, il n'y a que peu de place pour l'analyse du contexte et la collaboration, alors que ce sont des éléments essentiels pour la protection de l'enfance.

Parmi les autres défis structurels, on peut également citer le racisme,⁵³ ainsi que l'histoire et l'héritage coloniaux et néocoloniaux de l'action humanitaire. Cet héritage apparaît souvent à travers une interprétation eurocentrique du progrès, une préférence pour les connaissances et les solutions provenant de l'Occident,⁵⁴ une vision de l'aide humanitaire à la fois apolitique et neutre sur le plan historique et géographique, et l'utilisation du terme « aide » en lui-même.⁵⁵ La compréhension du contexte et la maîtrise de la culture sont toujours négligées à ce jour dans le secteur de l'aide humanitaire.⁵⁶ Les interventions s'appuient souvent sur des approches élaborées dans le « monde minoritaire » et traduites dans les langues locales ; elles manquent parfois de maîtrise de la culture visée⁵⁷ ou souffrent de l'absence d'intégration des connaissances locales et autochtones. Le secteur de la PEAH, lui, a entrepris des efforts afin de contextualiser des outils mondiaux⁵⁸ et d'adopter des approches consultatives. Par exemple, le Cadre de prévention primaire pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire met l'accent sur l'analyse participative des risques et des facteurs de protection au sein des communautés, en impliquant les enfants, les familles et les membres de la communauté dans la mise en point de programmes⁵⁹. Cependant, dans un système qui ne place pas naturellement les savoirs et contributions locaux au cœur de ses priorités, ces efforts peuvent avoir un impact limité sur l'évolution des pratiques humanitaires.

Ces dix dernières années, des engagements globaux et interinstitutionnels ont émergé afin de promouvoir la localisation et la décolonisation dans l'action humanitaire et le développement. Parmi ces engagements, citons les propositions suivantes : réfléchir aux héritages du racisme, du colonialisme et de l'impérialisme dans l'action humanitaire⁶⁰ ; réévaluer les processus de production des connaissances ; rediriger les financements internationaux vers des organisations locales et nationales⁶¹ ; augmenter l'appropriation et la gestion locales des réponses humanitaires⁶² ; augmenter l'influence des organisations locales et nationales dans les processus de prise de décisions qui les concernent.⁶³ Néanmoins, il reste essentiel de transférer davantage de pouvoir, de ressources et de leadership aux acteurs locaux et nationaux, y compris les enfants et leurs communautés, ce qui s'inscrit dans une démarche de décolonisation du secteur, tout en favorisant les principes humanitaires et des partenariats humanitaires fondés sur des principes.⁶⁴

Exemples d'initiatives de partage des capacités au sein de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire

La priorité stratégique de l'Alliance en matière de localisation consiste à développer les opportunités de partage, d'échange et de présentation des savoirs, des connaissances et des expertises entre divers acteurs du secteur de la protection de l'enfance. Pour se rapprocher de cet objectif, l'Alliance a entrepris divers projets récents, dont le lancement d'une série de webinaires en français co-crés et animés par des ONG locales.

En 2024, en partenariat avec des ONG locales, le groupe de travail Apprentissage et Développement de l'Alliance a co-crée et organisé une série de webinaires en français sur les programmes de protection de l'enfance en Afrique de l'Ouest et centrale. Ces webinaires ont permis d'explorer les réussites et les difficultés actuelles dans la région, tout en offrant des informations utiles sur les programmes en cours. Entièrement en français, ils avaient pour but d'encourager les discussions et la collaboration entre les participants. Les thèmes ont été déterminés en collaboration avec des ONG locales et ce sont elles qui ont piloté le contenu.

Les partenariats équitables sont essentiels pour rééquilibrer le pouvoir et faire en sorte que les actions de protection de l'enfance soient plus durables, rentables et contextualisées

Tous les acteurs de l'aide humanitaire doivent promouvoir, définir et superviser des partenariats basés sur des principes entre des organisations et agences locales, nationales et internationales. Selon les Principes de partenariat,⁶⁵ ces collaborations doivent être égalitaires, transparentes, axées sur les résultats, responsables, complémentaires et à long terme. Une participation équitable des acteurs communautaires, locaux et nationaux est nécessaire pour renforcer l'incitation à rendre des comptes aux populations concernées et assurer la pertinence de l'aide humanitaire et des interventions de protection de l'enfance.⁶⁶ Malheureusement, la construction de partenariats se fait souvent en réaction. Il s'agit d'un processus généralement conditionné par l'urgence de l'action humanitaire, avec des interactions ponctuelles qui mobilisent beaucoup de temps et de ressources sans s'inscrire dans une approche systématique.⁶⁷

Un partenariat équitable signifie que tous les acteurs humanitaires identifient leur valeur ajoutée et travaillent en s'appuyant sur leur complémentarité. Les acteurs internationaux doivent soutenir les partenaires locaux et nationaux en fonction de la demande, et non pas de l'offre, par le biais de partenariats stratégiques de long terme adaptés aux besoins du partenaire.⁶⁸ Dans de tels partenariats, les acteurs communautaires, locaux et nationaux sont traités comme des partenaires égaux. Les accords définissent clairement les rôles et les responsabilités des deux parties. Les risques⁶⁹ sont mutualisés et des mesures d'atténuation, notamment des mesures de protection, sont définies conjointement.⁷⁰ Ces partenariats impliquent également que les organisations communautaires, locales et nationales se chargent de définir des priorités en fonction des besoins, urgences, idées et solutions de leurs communautés. Elles doivent concevoir des activités, mettre en œuvre des projets et évaluer les résultats.⁷¹

Un partenariat équitable basé sur des principes peut aussi consister à apporter une aide pour le renforcement et le partage des capacités locales, pour la prévention et pour la préparation, et à considérer les bénéficiaires nationaux comme des partenaires égaux, plutôt que comme de simples exécutants.⁷² Cette approche vise à limiter les situations où des agences ou sociétés intermédiaires font office de substituts d'organisations locales. En effet, ces pratiques se résument souvent à traiter les organisations locales comme des sous-traitants ou des employés, à contrôler l'allocation des financements et à empêcher une interaction directe entre les acteurs locaux et les donateurs.⁷³

Questions directrices pour les synthèses et discussion

Renforcer les systèmes et les acteurs locaux de la protection de l'enfance, notamment les responsables

Quel est l'impact sur la protection de l'enfance d'une action que s'est appropriée la communauté et/ou gérée par la communauté ou localement, notamment en termes de pérennisation des résultats positifs ?

Comment avons-nous, et pourrions-nous, établir des liens entre le local et le global afin de renforcer les résultats en matière de protection de l'enfance ?

Comment traduire en pratique le concept « aussi local que possible, aussi international que nécessaire » dans le cadre de la protection de l'enfance dans un contexte humanitaire ? Par exemple, citons le principe de « subsidiarité », selon lequel les décisions sont prises le plus près possible de l'endroit où elles vont être appliquées.

À l'heure actuelle, les modèles de financement humanitaire et les investissements dans des acteurs locaux ne permettent pas une approche localisée de la protection de l'enfance

Un financement de qualité, à la fois prévisible, pluriannuel et flexible, est vital pour que les agences puissent appliquer des approches pertinentes dans leur contexte et avec une plus grande participation ou gestion des communautés. Mener des analyses de contexte et maintenir un engagement durable auprès des communautés demande du temps. C'est un processus répétitif. Il est essentiel d'adapter le financement humanitaire pour en améliorer la qualité. En outre, la diversification du vivier de donateurs pour la protection de l'enfance dans un cadre humanitaire est une priorité absolue.

Pour favoriser une mise en œuvre localisée et des interventions durables, il faudra présenter des faits chiffrés sur les résultats des investissements dans les capacités institutionnelles des organisations locales et nationales dédiées à la protection de l'enfance, comme celles que soutient le Domaine de responsabilité de la protection de l'enfance.⁷⁴ Ceci doit être accompagné par le partage de cours sur les modèles de financement localisés, comme décrit ci-dessous.

Le financement humanitaire reste concentré entre les mains d'un petit nombre d'agences et d'ONGI.⁷⁵ La part de financement direct allouée à des organisations locales et nationales demeure faible.⁷⁶ Dans un contexte de réduction des budgets des gouvernements donateurs en 2025 et au-delà et d'une raréfaction des ressources,⁷⁷ le transfert des financements vers des structures intermédiaires locales peut être bénéfique pour mettre en œuvre des programmes rentables^{78,79} et, plus globalement, pour une réponse humanitaire plus économique.⁸⁰

Les modèles de financement localisé doivent également inclure l'allocation d'une plus grande part des fonds aux organisations de la société civile (voir Études de cas ci-dessous). Voici quelques pistes de stratégies efficaces pour localiser le financement : processus de candidature simplifiés prenant en compte la diversité linguistique, subventions de long terme, modèles de financement flexibles, actions collaboratives entre les donateurs et partenariats équitables entre donateur et bénéficiaire.⁸¹

Études de cas : Cadres de financement innovants de la protection de l'enfance pour des partenariats équitables et un transfert du pouvoir dans des contextes humanitaires et fragiles

1. Le **Global Fund for Children (GFC) du Programme RECARGA** est une initiative de financement collaboratif qui soutient un groupe de douze organisations de la société civile au Guatemala et au Honduras par le biais d'un financement annuel flexible, dédié notamment au renforcement des institutions.⁸² Le GFC estime qu'un financement flexible, en particulier via des investissements pluriannuels, est essentiel, car il permet un investissement plus global sur le long terme. Le GFC reconnaît que les responsables locaux comprennent mieux les difficultés et les complexités des communautés. Il considère que pour renforcer efficacement le leadership sur place, les donateurs doivent s'enquérir des besoins de ces responsables et soutenir leur vision.⁸³

2. Le **Global Refugee Youth Network (GRYN)**,⁸⁴ un réseau mondial de jeunes leaders réfugiés, a été fondé avec le soutien de la Commission des femmes pour les réfugiés (WRC, Women's Refugee Commission) et du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Il accompagne des organisations dirigées par des jeunes réfugiés dans leurs projets de renforcement des capacités, de réseautage et de plaidoyer, et les aide à obtenir des financements et à renforcer leurs capacités. L'objectif est d'appuyer les initiatives communautaires menées par des jeunes réfugiés dans le domaine de la protection de l'enfance.⁸⁵ En 2022 et 2023, le GRYN a financé 22 organisations de jeunes réfugiés et 41 projets, pour un total de 170 000 \$ dans plus de quinze pays du « monde majoritaire », avec le soutien du WRC. Certaines des actions de protection de l'enfance consistent à faciliter l'accès des enfants et des jeunes au sport, tout en encourageant la cohésion sociale et l'intégration (Union Sportive des Jeunes Réfugiés au Maroc). D'autres aident les jeunes réfugiés en situation de handicap à vivre en autonomie (Kalobeyei Umoja Association à Kampala, en Ouganda). D'autres encore favorisent l'éducation aux droits en matière de santé sexuelle et reproductive (MonyQadow, Kakuma/Dadaab/Nairobi, au Kenya). Enfin, certaines initiatives consistent à offrir du mentorat professionnel et entrepreneurial, ainsi que des conseils de santé mentale aux mères adolescentes (MonyQadow, Kakuma/Dadaab/Nairobi, au Kenya).⁸⁶

Questions directrices pour les synthèses et discussion

Renforcer les systèmes locaux de protection de l'enfance, notamment via l'implication du secteur privé

Quel est le rôle du secteur privé et des entreprises locales en tant que donateurs potentiels pour les organisations locales et nationales et en tant que partenaires potentiels pour la protection de l'enfance dans des contextes de crise et de conflit ?

Quel est le rôle du secteur privé et des entreprises dans la prévention des risques pesant sur la protection de l'enfance et dans les réponses à apporter ?

Comment le secteur humanitaire peut-il optimiser les avantages de la localisation du financement, tels que l'optimisation des coûts, tout en atténuant les risques et les difficultés (notamment la corruption, la fraude et la capacité insuffisante d'organisations plus modestes à gérer des subventions importantes), de façon à faire de la localisation une réalité ?

SOUTENIR L'IMPLICATION DES ENFANTS ET DES COMMUNAUTÉS POUR FAVORISER LA PRISE DE RESPONSABILITÉS

Les approches localisées, notamment via la participation des enfants, augmentent la qualité et la prise de responsabilités dans la protection de l'enfance

Dans des contextes humanitaires, il faut intégrer les droits, les points de vue, les besoins de protection et les capacités des enfants tout au long du cycle du programme humanitaire,⁸⁷ notamment au moyen de consultations adaptées aux enfants et de mécanismes de retours d'informations. Le droit des enfants à la participation, fondé sur leur droit à être entendus et à faire valoir leur point de vue dans les prises de décisions qui affectent leur vie, est l'un des principes de base de la Convention relative aux droits de l'enfant.⁸⁸ On peut répartir les modèles de participation sur une échelle en fonction de leur pertinence et de leur importance, en les classant en modèles non participatifs (marqués par la manipulation et le tokénisme),⁸⁹ modèles consultatifs (où les adultes demandent le point de vue des enfants), modèles collaboratifs (un partenariat initié par l'adulte), et modèles pilotés par des enfants (les enfants sont à l'initiative des activités et impliqués dans la prise de décision).⁹⁰ Pour être éthique et pertinente, la participation doit être transparente et informative, bénévole, respectueuse et adaptée aux enfants. Elle doit être inclusive, gérée par des animateurs formés, garantir la sécurité et prendre en compte les risques, tout en étant responsable et en restant bienveillante pour les enfants.⁹¹ Les organisations doivent s'assurer que le point de vue des enfants est bien transmis aux décideurs, pris en considération et, le cas échéant, mis en œuvre,⁹² avec la mise en place d'un mécanisme robuste de retour d'informations.

Étude de cas : La lutte menée localement par les communautés contre le recrutement des enfants en Colombie

La *Coalition contre l'implication des enfants et des jeunes dans le conflit armé en Colombie* (COALICO), composée de neuf ONG nationales et internationales,⁹³ contribue à la prévention de l'utilisation, du recrutement et de l'implication des enfants et des jeunes dans le conflit armé en Colombie et à la lutte contre ce phénomène. Pour y parvenir, elle a recours à des méthodes de recherche et de supervision, fournit un accès à la justice pour les victimes, renforce les capacités et les réseaux de protection, et plaide pour des changements de politique.⁹⁴ La COALICO collabore avec un large éventail d'acteurs locaux, y compris des communautés, des représentants de gouvernements à tous les niveaux, la société au sens large et la communauté internationale.⁹⁵ La COALICO fait le lien entre les interventions communautaires et des processus politiques plus globaux, par exemple en plaidant pour intégrer en priorité les droits des enfants dans les négociations de l'Accord de paix en Colombie.⁹⁶ Cette démarche implique une participation significative des enfants et des jeunes dans les processus de décision dans le cadre des négociations de paix.⁹⁷ La localisation des actions de la COALICO (participation des enfants et des jeunes, dialogue continu avec les communautés, implication des communautés dans les mesures de prévention, de réintégration et d'intégration sociale, et implication des responsables locaux dans la prise de décisions) a été un facteur clé pour la pérennisation des initiatives existantes et pour la prise en compte des connaissances et compétences locales dans les interventions, améliorant ainsi l'efficacité globale.

Rendre des comptes aux enfants ne se limite pas à les faire participer. L'un des aspects les plus difficiles et les plus importants est la mise en place d'un processus de retour d'informations rapide envers les enfants et les familles ayant donné leur point de vue.⁹⁸ La démarche de rendre des comptes aux enfants englobe le soutien à la résilience et à la capacité d'action des enfants, le transfert des dynamiques de pouvoir et le déploiement de mécanismes et processus permettant aux enfants de demander des comptes.⁹⁹ Pour aller au-delà du simple partage d'informations et créer des systèmes performants et pertinents localement, il peut être efficace de travailler en étroite collaboration avec les organisations communautaires, locales et nationales, y compris celles gérées par des enfants et des jeunes. Grâce à de tels systèmes, les enfants peuvent collaborer avec les adultes dans la prise de décisions et améliorer les services fournis en renforçant les pratiques et les mécanismes existants.¹⁰⁰

Les progrès visant à localiser la coordination de la protection de l'enfance dans un contexte humanitaire encouragent la reddition de comptes envers les enfants et les familles

Pour atteindre le principe de subsidiarité, selon lequel les décisions sont prises au niveau le plus proche possible des populations et communautés concernées,¹⁰¹ il faut reconnaître que les enfants et les adolescents sont capables d'auto-protection et peuvent contribuer aux actions de protection. Cela implique également d'exploiter leurs contributions pour améliorer la qualité des réponses humanitaires. Le renforcement des mécanismes et actions de coordination, notamment le leadership local, est crucial pour parvenir à des approches localisées et inciter à rendre des comptes. Les acteurs des systèmes locaux de protection de l'enfance peuvent améliorer les mécanismes d'incitation à rendre des comptes, en

veillant à ce qu'ils soient inclusifs et pertinents sur le plan contextuel. Dans certaines situations, ils peuvent également contribuer à consolider la confiance entre les communautés et les entités fournissant les services.¹⁰²

Dans le secteur de la protection de l'enfance, plus de 50 % des membres des nombreux groupes de coordination sont des acteurs locaux et nationaux. Une co-gestion de ces groupes entre les acteurs internationaux d'une part et les acteurs locaux et nationaux d'autre part permet un meilleur engagement, une plus grande représentation de la diversité des acteurs et de meilleurs résultats coordonnés.¹⁰³ Les coordinateurs de ces groupes doivent promouvoir, définir et superviser des partenariats basés sur des principes et chercher à assurer la représentation de divers âges, ethnies, handicaps, orientations sexuelles et identités de genre.¹⁰⁴ Pour inciter à rendre des comptes aux populations concernées et garantir une réponse humanitaire pertinente, rapide, efficace et efficiente, les acteurs communautaires, locaux et nationaux doivent être impliqués dans la coordination en tant que décisionnaires. En outre, les enfants et les communautés ciblées doivent être consultés dans leurs actions.¹⁰⁵

Étude de cas : Retour d'informations des enfants pour une prise de responsabilités dans la protection de l'enfance

Les agences locales de World Vision International (WVI) ont mené des consultations auprès d'enfants vivant dans des contextes humanitaires ou de développement. Il en est ressorti que beaucoup aimeraient que WVI continue de renforcer les mécanismes de signalement et d'aiguillage vers les services appropriés, utilisés par les enfants qui subissent ou sont témoins de violations de la protection de l'enfance.¹⁰⁶ Leurs suggestions portaient entre autres sur la sensibilisation, la création d'espaces sûrs pour les enfants et le renforcement des systèmes d'aiguillage vers les services de protection de l'enfance. Ils ont proposé que ces mécanismes soient plus adaptés aux enfants et ont souhaité intégrer diverses méthodes coordonnées de signalement, à utiliser selon leur situation et leur degré de confiance. Selon eux, il ne suffit pas que ces mécanismes existent ; il faut également fournir des efforts délibérés pour sensibiliser et former les enfants et les parents à leur utilisation. Ces formations pourraient porter sur l'utilisation des mécanismes d'aiguillage, la protection d'autrui, la défense des pairs et la sécurité en ligne. Dans ces consultations, les enfants ont également indiqué que la participation leur avait permis de mieux se protéger eux-mêmes et mutuellement contre les violences.

Questions directrices pour les synthèses et discussion

Soutenir l'implication des enfants et des communautés dans les cycles de projet pour favoriser la reddition de comptes

Comment les enfants, les communautés et les acteurs locaux et nationaux ont-ils mené des actions de promotion de la protection de l'enfance et collaboré sur ces questions ?

Comment soutenir l'implication des enfants et des communautés dans les cycles de projet pour inciter à rendre des comptes aux enfants ?

Comment les acteurs de la protection de l'enfance et d'autres secteurs intègrent-ils et soutiennent-ils le leadership des enfants, des communautés et des acteurs locaux dans les programmes de protection de l'enfance ?

Notes de conclusion

¹ [https://alnap.cdn.ngo/media/documents/HARNESSING EVIDENCE AND LEARNING FOR PEOPLE-CENTRED HUMANITARIAN ACTION_s9E0zrc.pdf](https://alnap.cdn.ngo/media/documents/HARNESSING_EVIDENCE_AND_LEARNING_FOR_PEOPLE-CENTRED_HUMANITARIAN_ACTION_s9E0zrc.pdf)

² <https://alliancecpha.org/fr/r%C3%A9union-annuelle-2024/document-de-information>

³ Page 165. https://alliancecpha.org/sites/default/files/technical/attachments/CPMS_2019_Handbook_French.pdf

⁴ Pages 40, 79, 135, 194. https://alliancecpha.org/sites/default/files/technical/attachments/CPMS_2019_Handbook_French.pdf

⁵ Page 36. https://alliancecpha.org/sites/default/files/technical/attachments/adapting-to-learn.-learning-to-adapt_july-2016.pdf

⁶ Pages 8-11. https://alliancecpha.org/sites/default/files/technical/attachments/wessells_-_community_child_protection_guide_final_full_1_0.pdf

⁷ Page 323. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2015.04.006>

⁸ Pages 10-12. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0145213415001246?via%3Dihub>

⁹ Page 11. <https://shop.icrc.org/professional-standards-for-protection-work.html>

¹⁰ Page 3. https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/basic_requirements-french-final_0.pdf/

¹¹ Pages 40, 79, 135, 194. https://alliancecpha.org/sites/default/files/technical/attachments/CPMS_2019_Handbook_French.pdf

¹² Page 3. https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/2024-07/IASC%20Discussion%20Paper_AAP%20Localisation%20Nexus%20links%20and%20opportunities_28_June_2024.pdf

¹³ Via le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU ou BCAH (notamment le Domaine de responsabilité de la protection de l'enfance) dans des situations de déplacement interne et le HCR pour la coordination dans des contextes relatifs aux réfugiés.

¹⁴ <https://interagencystandingcommittee.org/grand-bargain>

¹⁵ <https://charter4change.org/>

¹⁶ <https://pledgeforchange2030.org/pledges/>

¹⁷ <https://rightscolab.org/ringo/>

¹⁸ <https://alliancecpha.org/fr/fr-alliance-strategy-2021-2025>

¹⁹ Comité consultatif de localisation de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire – Cadre de référence (Document interne).

²⁰ Page 35. <https://alliancecpha.org/fr/fr-alliance-strategy-2021-2025>

²¹ Page 3. https://alliancecpha.org/sites/default/files/technical/attachments/Theory%20of%20Change_CCP.pdf

²² Page 11. https://alliancecpha.org/sites/default/files/technical/attachments/wessells_-_community_child_protection_guide_final_full_1_0.pdf

²³ Page 4. https://alliancecpha.org/sites/default/files/technical/attachments/Theory%20of%20Change_CCP.pdf

²⁴ https://alliancecpha.org/sites/default/files/technical/attachments/Theory%20of%20Change_CCP.pdf

-
- ²⁵ <https://bettercarenetwork.org/library/social-welfare-systems/child-care-and-protection-system-reforms/child-protection-system-strengthening-framework-for-action/FR>
- ²⁶ Page 10 du rapport intégral. <https://interagencystandingcommittee.org/operational-response/iasc-guidance-strengthening-participation-representation-and-leadership-local-and-national-actors>
- ²⁷ <https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/migrated/2021-12/Principles%20of%20Partnership%20%28by%20Global%20Humanitarian%20Platform%29.pdf>
- ²⁸ Pages 20-33. <https://resourcecentre.savethechildren.net/fr/document/time-decolonize-aid/>
- ²⁹ Pages 12-15. <https://odi.org/en/publications/interrogating-the-evidence-base-on-humanitarian-localisation-a-literature-study/>
- ³⁰ <https://interagencystandingcommittee.org/iasc-task-force-2-accountability-affected-people/iasc-discussion-paper-exploring-linkages-between-aap-localisation-and-hdp-nexus>
- ³¹ https://www.preventionweb.net/files/59895_localisationinpracticefullreportv4.pdf
- ³² <https://www.icvanetwork.org/uploads/2021/08/Unpacking-Localization-ICVA-HLA.pdf>
- ³³ Pages 3-12. https://static1.squarespace.com/static/5fc4fd249698b02c7f3acfe9/t/6011621dba655709b8342a4c/1611751983166/LMPF+Final_2019.pdf
- ³⁴ Page 6. <https://interagencystandingcommittee.org/iasc-task-force-2-accountability-affected-people/iasc-discussion-paper-exploring-linkages-between-aap-localisation-and-hdp-nexus>
- ³⁵ Pages 9-11. https://www.preventionweb.net/files/59895_localisationinpracticefullreportv4.pdf
- ³⁶ Pages 8, 11, 13, 15. <https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/Wessells-2015-JCAN.pdf/>
- ³⁷ Page 11. https://alliancecpha.org/sites/default/files/technical/attachments/wessells_-_community_child_protection_guide_final_full_1_0.pdf
- ³⁸ Page 9. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0145213415001246>
- ³⁹ Page 36. https://alliancecpha.org/sites/default/files/technical/attachments/adapting-to-learn-learning-to-adapt_july-2016.pdf
- ⁴⁰ Page 190. https://alliancecpha.org/sites/default/files/technical/attachments/CPMS_2019_Handbook_French.pdf
- ⁴¹ <https://www.youtube.com/watch?v=w1NZ2taWNbE>
- ⁴² <https://humanitarianaction.info/article/participation-local-and-national-actors-humanitarian-coordination-structures>
- ⁴³ <https://www.warchild.net/intervention-seeds/>
- ⁴⁴ <https://www.youtube.com/watch?v=OuBsZS55NAI>
- ⁴⁵ Page 32. [https://www.unicef.org/media/130581/file/CCCs%20French%20\(Abridged\)%20.pdf](https://www.unicef.org/media/130581/file/CCCs%20French%20(Abridged)%20.pdf)
- ⁴⁶ Pages 15, 16. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/missed-opportunities-the-case-for-strengthening-national-and-local-partnership-302657/>
- ⁴⁷ Page 13. https://static1.squarespace.com/static/5fc4fd249698b02c7f3acfe9/t/646b304d62e8505fbc8f3101/1684746327776/XO017+NEA_R+Policy+Note.pdf
- ⁴⁸ Page 20. https://humanitarianadvisorygroup.org/wp-content/uploads/2022/08/HAG-HH2-PPLL-platform-paper_.pdf

⁴⁹ Page 4. <https://globalprotectioncluster.org/sites/default/files/2022-12/localization-humanitarian-action-toolkit-pilot-version.pdf>

⁵⁰ https://handbook.hspstandards.org/fr/sphere/#ch005_002 (Engagement 1)

⁵¹ Pages 4 and 35. <https://globalprotectioncluster.org/sites/default/files/2022-12/localization-humanitarian-action-toolkit-pilot-version.pdf>

⁵² Page 2. <https://interagencystandingcommittee.org/iasc-task-force-2-accountability-affected-people/iasc-discussion-paper-exploring-linkages-between-aap-localisation-and-hdp-nexus>

⁵³ <https://resourcecentre.savethechildren.net/fr/document/time-decolonize-aid/>

⁵⁴ <https://www.effectivecooperation.org/decolonizing-aid-Haiti>

⁵⁵ Pages 20, 38. <https://resourcecentre.savethechildren.net/fr/document/time-decolonize-aid/>

⁵⁶ <https://odihpn.org/publication/not-a-priority-the-lack-of-contextual-understanding-in-humanitarian-missions/>

⁵⁷ <https://ojs.deakin.edu.au/index.php/thl/article/view/1898>

⁵⁸ <https://alliancecpha.org/fr/cpms-implementation>

⁵⁹ <https://alliancecpha.org/fr/child-protection-online-library/cadre-de-la-prevention-primaire-pour-la-protection-des-enfants-dans>

⁶⁰ <https://resourcecentre.savethechildren.net/fr/document/time-decolonize-aid/>

⁶¹ <https://odi.org/en/publications/interrogating-the-evidence-base-on-humanitarian-localisation-a-literature-study/>

⁶² <https://resourcecentre.savethechildren.net/document/the-start-fund-start-network-and-localisation-current-situation-and-future-directions>

⁶³ Pages 6-13. https://www.civicus.org/documents/how-to-organise-international-events-and-onvenings_en.pdf

⁶⁴ <https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/migrated/2021-12/Principles%20of%20Partnership%20%28by%20Global%20Humanitarian%20Platform%29.pdf>

⁶⁵ <https://www.icvanetwork.org/transforming-our-network-for-impact/principles-of-partnership/>

⁶⁶ Page 55. <https://globalprotectioncluster.org/sites/default/files/2022-12/localization-humanitarian-action-toolkit-pilot-version.pdf>

⁶⁷ <https://policy-practice.oxfam.org/resources/missed-opportunities-the-case-for-strengthening-national-and-local-partnership-302657/>

⁶⁸ <https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/migrated/2020-05/Guidance%20note%20on%20partnership%20practices%20May%202020.pdf>

⁶⁹ Pour une liste des risques perçus dans les partenariats entre les acteurs locaux et internationaux, voir la page 22 de <https://gblocalisation.ifrc.org/wp-content/uploads/2019/12/Humanitarian-Financing-for-Local-Actors-IFRC-Research-Report-Final.pdf>

⁷⁰ <https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/migrated/2020-05/Guidance%20note%20on%20partnership%20practices%20May%202020.pdf>

⁷¹ https://www.usaid.gov/sites/default/files/2024-07/USAIDs_Localisation_Vision-508.pdf

⁷² Pages 5, 6, 23. <https://fic.tufts.edu/publication-item/perspectives-on-localisation-in-the-horn-of-africa/>

⁷³ Page 2. <https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/migrated/2022-08/Outcome%20Paper%20Towards%20Co-ownership%20-%20Caucus%20on%20Intermediaries%20-%20August%202022.pdf>

⁷⁴ <https://globalprotectioncluster.org/publications/754/policy-and-guidance/tool-toolkit/inter-agency-toolkit-localisation-humanitarian>

⁷⁵ <https://alnap.org/help-library/resources/2022-the-state-of-the-humanitarian-system-sohs--full-report> (Chapitre 2)

⁷⁶ <https://alnap.org/help-library/resources/2022-the-state-of-the-humanitarian-system-sohs--full-report> (Chapitre 9)

⁷⁷ <https://www.thenewhumanitarian.org/analysis/2025/01/09/whats-shaping-aid-policy-2025>

⁷⁸ Pages 34, 35, 36. <https://thesharetrust.org/resources/2022/11/14/passing-the-buck-the-economics-of-localizing-international-assistance>

⁷⁹ Pages 20-24. <https://reliefweb.int/report/ukraine/passing-buck-economics-localizing-aid-ukraine-enuk>

⁸⁰ Pages 35-37. <https://www.unocha.org/publications/report/world/global-humanitarian-overview-2025-enarres>

⁸¹ Pages 21-25. <https://globalchildren.georgetown.edu/publications/localisation-for-early-childhood-development-and-child-protection-in-guatemala>

⁸² <https://globalfundforchildren.org/fr/initiative/supporting-educational-recovery-in-central-america/>

⁸³ <https://globalchildren.georgetown.edu/events/localisation-for-early-childhood-development-and-child-protection-in-guatemala>

⁸⁴ <https://www.unhcr.org/ke/wp-content/uploads/sites/2/2016/09/We-Believe-in-Youth-Global-Refugee-Youth-Consultations-Final-Report.pdf>

⁸⁵ <https://www.gryn.network/about-us/>

⁸⁶ https://www.youtube.com/watch?v=yfwAiWL_XSs&t=4s

⁸⁷ Page 21. https://alliancecpha.org/sites/default/files/technical/attachments/alliance_strategy_report_fr.pdf

⁸⁸ <https://resourcecentre.savethechildren.net/document/general-comment-no-12-2009-right-child-be-heard/>

⁸⁹ Page 11. https://www.youthpolicy.org/uploads/documents/1992_Childrens_Participation_from_Tokenism_to_Citizenship_Eng.pdf

⁹⁰ Page 4. <https://resourcecentre.savethechildren.net/document/toolkit-monitoring-and-evaluating-childrens-participation-how-measure-scope-quality-and>

⁹¹ Pages 5-11. https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/basic_requirements-french-final_0.pdf/

⁹² https://commission.europa.eu/system/files/2022-12/lundy_model_of_participation_0.pdf

⁹³ <https://coalico.org/organizaciones-de-la-coalico/>

⁹⁴ <https://coalico.org/organizaciones-de-la-coalico/>

⁹⁵ <https://coalico.org/lineas-de-trabajo/>

⁹⁶ <https://casebook.icrc.org/case-study/colombia-peace-agreement>

⁹⁷ https://www.youtube.com/watch?v=NsAULkh9_EA

⁹⁸ Page 20. <https://www.wvi.org/publications/report/child-participation/2022-global-report-child-participation-world-vision#:~:text=2022%20Global%20Report%20on%20Child%20Participation%20in%20World%20Vision%20Decision%20Making%2>

0Processes,-

[Download&text=World%20Vision%20considers%20child%20participation,to%20effective%20child%2Dfocused%20programming.](#)

⁹⁹ Page 21. https://alliancecpha.org/sites/default/files/technical/attachments/alliance_strategy_report_fr.pdf

¹⁰⁰ Page 7.

https://alliancecpha.org/sites/default/files/technical/attachments/Child%20Accountability%20in%20Humanitarian%20Contexts%20-%20A%20desk%20review_French_Updated_0.pdf

¹⁰¹ Page 3. <https://interagencystandingcommittee.org/iasc-task-force-2-accountability-affected-people/iasc-discussion-paper-exploring-linkages-between-aap-localisation-and-hdp-nexus>

¹⁰² Ibidem. <https://interagencystandingcommittee.org/iasc-task-force-2-accountability-affected-people/iasc-discussion-paper-exploring-linkages-between-aap-localisation-and-hdp-nexus>

¹⁰³ Page 2. <https://globalprotectioncluster.org/sites/default/files/2022-12/localization-humanitarian-action-toolkit-pilot-version.pdf>

¹⁰⁴ Page 58. <https://globalprotectioncluster.org/sites/default/files/2022-12/localization-humanitarian-action-toolkit-pilot-version.pdf>

¹⁰⁵ Page 49. <https://globalprotectioncluster.org/sites/default/files/2022-12/localization-humanitarian-action-toolkit-pilot-version.pdf>

¹⁰⁶ Page 3. <https://www.wvi.org/publications/report/child-participation/2022-global-report-child-participation-world-vision#:~:text=2022%20Global%20Report%20on%20Child%20Participation%20in%20World%20Vision%20Decision%2DMaking%20Processes,->

[Download&text=World%20Vision%20considers%20child%20participation,to%20effective%20child%2Dfocused%20programming.](#)